



Ville de Bollène

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_16

RESIDENCE
AUTONOMIE
ALPHONSE DAUDET

DISSOLUTION DU
BUDGET ANNEXE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC
Mme CALERO, Mme BRISA
Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M22,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° DEL_2023_59 en date du 8 décembre 2023 portant sur le transfert de la Résidence Autonomie à la Ville de Bollène au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° DEL_2024_14 en date du 5 avril 2024 approuvant le report du transfert de la Résidence Autonomie à la Ville de Bollène au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération du Conseil du Municipal n° DEL_2024_41 en date du 25 mars 2024 approuvant le report du transfert des activités de la Résidence Autonomie à la Ville de Bollène au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que le budget annexe de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet doit être repris dans un budget annexe de la ville de Bollène,

Considérant qu'il convient de reprendre dans le budget annexe de la ville de Bollène l'intégralité du passif, de l'actif et des résultats au 1^{er} janvier 2025,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la clôture du budget annexe de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet au 31 décembre 2024, son résultat, ses actif et passif seront aussi intégrés en tant que budget annexe de la Ville de Bollène ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ d'approuver la clôture du budget annexe de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet au 31 décembre 2024, son résultat, ses actif et passif seront aussi intégrés en tant que budget annexe de la Ville de Bollène ;
- ➔ d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

